



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du *Canton de Gore*
ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. DÉPÔT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE DE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE :
2^e PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE, EN VERTU DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 248 ET CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE ALLÉE D'ACCÈS ET D'UNE AIRE DE
STATIONNEMENT SUR LE LOT 5 081 112 SITUÉ SUR LA RUE HAZLETT-HICKS, DANS LA
ZONE VI-10
5. ADOPTION DU PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE, EN
VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 248 ET CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE ALLÉE
D'ACCÈS ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT SUR LE LOT 5 081 112 SITUÉ SUR LA RUE
HAZLETT-HICKS, DANS LA ZONE VI-10
6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 240-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 240-06 CONCERNANT LES
RÈGLES APPLICABLES AU PARC DU LAC BEATTIE — STATIONNEMENT
7. ORDONNANCE EN VERTU DU RLRQ, C. P— 38-002, R.1 : CHIENS PORTANT LES LICENCES
NO 1673 ET NO 1674 AU 9, CHEMIN BOUCHETTE
8. ORDONNANCE EN VERTU DU RLRQ, C. P— 38-002, R.1 : CHIENS SANS LICENCES AU 9, CHEMIN
BOUCHETTE
9. *AUTORISATION DE RÉPARATION — CAMION 344 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE*
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA SÉANCE